



PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 7210

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro 7210

Règlement numéro 7210 amendant le règlement de zonage numéro 7200 afin d'ajouter dans la grille des spécifications H-01 la disposition particulière de projet intégré et de modifier la superficie maximale pour les garages privés attachés au bâtiment principal dont l'usage est l'habitation

- a été adopté par le conseil municipal le **9 août 2022** ;
- a reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville le **13 septembre 2022**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 15 septembre 2022,



Marie-Renée Houde, OMA
Greffière